Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale
Conseil des Ministres du 15 octobre 2026
SYNTHESE

ODJ	DECISION
Point 1 Cabinet proposant : Ch Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 8 octobre 2026.	**Accepté** Le Gouvernement approuve le Procès-Verbal du Conseil des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 octobre 2026.
Point 2 Cabinet proposant : Ch Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 8 octobre 2026	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte des décisions communiquées au Parlement bruxellois.
Point 3 Cabinet proposant : B.D. Arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle (ARP 26-028)	**Accepté** Sur la proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement a pris acte des arrêts prononcés par la Cour constitutionnelle.
Point 4 Cabinet proposant : B.D. Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM), instaurée auprès de Brupartners – Désignations et remplacements de membres et invités permanents effectifs et suppléants	**Accepté** Sur proposition de son Ministre-Président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a, conjointement avec les exécutifs de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française, procédé aux remplacements de représentants des organisations syndicales, du Ministre-Président du Gouvernement et de l'administration de la Cocof au sein de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand.

Point 5 Cabinet proposant : B.D. Plan interfédéral MAKE2025-2030 : cadrage de la participation, de la coordination et du suivi de la Région de Bruxelles-Capitale	**Accepté** Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale prend acte de l'état d'avancement du plan interfédéral MAKE2025-2030 et approuve le cadre de participation et de coordination de la Région.
Point 6 Cabinet proposant : B.D. Octroi d'une subvention pour l'entrée en phase nationale d'une demande de brevet dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets PCT menée par la S.A. Snellium.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois a approuvé une subvention à la S.R.L. Snellium pour l'entrée en phase nationale d'une demande de brevet dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets PCT intitulée « Method for characterizing an object », afin de promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides à finalité économique.
Point 7 Cabinet proposant : B.D. Octroi d'une subvention pour la réalisation du projet « BIOTRACE: BIOmetric TRACing Vest for Vital Sign Monitoring » à l'Université Libre de Bruxelles	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention maximale de 104 336 € à l'Université Libre de Bruxelles, pour le projet : « BIOTRACE : BIOmetric TRACing Vest for Vital Sign Monitoring» dans le cadre du programme Proof-of-Concept.
Point 8 Cabinet proposant : B.D. Octroi de subventions pour les aides au montage de projets pour l'appel JRDIC 'CleanTech'	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois a approuvé la libération de 159.009 € de subsides pour le financement du montage de 9 projets de recherche et d'innovation dans le cadre de l'appel Innoviris Joint R&D Project ayant pour thème « CleanTech ».
Point 9 Cabinet proposant : B.D. Octroi d'une subvention pour la réalisation d'un projet de développement expérimental à la SRL Luxifer.	**Accepté** Sur proposition du Ministre-Président Boris Dilliès, le Gouvernement bruxellois approuve l'octroi d'une subvention à la SRL Luxifer pour la réalisation du projet « LUMMMEN : Améliorer l'expérience numérique grâce aux données et à l'intelligence artificielle».

Point 10 Cabinet proposant : E.V. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant les articles 26bis et 26ter de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire	**Accepté** Sur proposition de la ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en première lecture le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant les articles 26bis et 26ter de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.
Point 11 Cabinet proposant : A.L. Représentants de la Région à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la faîtière IRIS	**Accepté** Sur proposition du Ministre, Ahmed LAAOUEJ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné les représentants de la Région à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la faîtière IRIS pour une durée de six ans
Point 12 Cabinet proposant : A.L. Arrêté du Gouvernement fixant la répartition des postes et des subventions en matière d'insertion professionnelle de jeunes issus de l'Alternance au sein des administrations communales pour l'année scolaire 2026-2027	**Accepté** Sur proposition du Ministre chargé des Pouvoirs Locaux Ahmed LAAOUEJ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'un subside de 900 000,00 € en vue de couvrir, du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, les frais relatifs à l'engagement par les communes de jeunes issus des CEFA, des CDO, des SFPME et Syntra sous conventions de premier emploi à durée indéterminée ou déterminée.
Point 13 Cabinet proposant : D.D. Première et dernière lecture – Projets d'arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant, d'une part, prolongation temporaire du mandat de Monsieur Youcef Hammani en qualité de directeur-chef de service A4 Back Office de Bruxelles Fiscalité et, d'autre part, prolongation de l'attribution temporaire du mandat de directeur général (rang A5) de Bruxelles Fiscalité à Monsieur Youcef Hammani.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la prolongation temporaire du mandat de Monsieur Youcef Hammani en qualité de directeur-chef de service (A4) Back Office de Bruxelles Fiscalité, pour une première période de six mois au maximum, à compter du 15 novembre 2026; et approuve en même temps la prolongation de l'attribution temporaire à Monsieur Youcef Hammani du mandat de directeur général (A5) de Bruxelles Fiscalité, à compter du 25 octobre 2026, pour une période maximale de six mois, soit au plus tard jusqu'au 24 avril 2027, et en tout état de cause au plus tard jusqu'à la prise d'effet du nouveau mandat à l'issue de la procédure de sélection.

Point 14 Cabinet proposant : D.D. Première et dernière lecture – Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant prolongation temporaire, pour une durée maximale de six mois, du mandat de Madame Astrid Romain en tant que directrice-cheffe de service A4 de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) au sein de perspective.brussels, conformément à l'article 468 du statut OIP.	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la prolongation du mandat temporaire de Madame Astrid Romain en tant que directrice-cheffe de service A4 de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) au sein de perspective.brussels, pour une période maximale de six mois et, au plus tard, jusqu'à la désignation de son successeur, avec effet à partir du 1er novembre 2026
Point 15 Cabinet proposant : D.D. Redistribution 167 pour le paiement de jetons de présence	**Accepté** Sur proposition du ministre Dirk De Smedt, le Gouvernenemt de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la proposition de redistricution budgétaire 167 sur le budget inital 2026
Point 16 Cabinet proposant : D.D. Taxe sur les appareils automatiques de divertissement – Taux 2027 – Avis	**Accepté** Comme chaque année, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le calcul des taux qui seront d'application en 2027 en matière de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement. Ces taux sont en effet adaptés annuellement à l'indice des prix à la consommation. L'avis reprenant les nouveaux taux sera publié prochainement au Moniteur belge.
Point 17 Cabinet proposant : D.D. Projet d'ordonnance portant diminution de la taxe additionnelle régionale sur l'impôt des personnes physiques – 2ème lecture	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition du Ministre des Finances, Dirk De Smedt, a approuvé le projet d'ordonnance qui prévoit une réduction de l'impôt des personnes physiques d'un point pourcent pour les Bruxellois, à partir de l'exercice d'imposition 2028 (revenus 2027). Cette mesure s'inscrit dans l'ambition plus large du gouvernement bruxellois de renforcer l'attractivité de la Région en particulier pour les travailleurs bruxellois. Le texte sera maintenant soumis au Parlement bruxellois pour être débattu et voté.

Point 18 Cabinet proposant : L.H. Nomination de 13 membres du Conseil d'administration du Port de Bruxelles.	**Accepté** Sur proposition de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 9 octobre 2026, le Gouvernement nomme 13 administrateurs au Port de Bruxelles : 11 pour la Région, à savoir Jean-Luc Muleo, en qualité de président, Didier Noltinckx, Rabab Bahia, Gloria Garcia Fernandez, Martin de Brabant, Fiona Bastien, Benoit Gosselin, Bart D'Hondt, Neal Raes, Catherine De Bucq van Overstraeten et Wassim Essebane, et 2 pour Brupartners, Philippe Vansnick et Annick Hernot.
Point 19 Cabinet proposant : L.H. Arrêté du Gouvernement modifiant l'arrêté ministériel du 15/05/26 octroyant une subvention à Logisticity.brussels pour la période du 01/01/2026 au 31/03/2026 pour assurer ses missions de base. Le présent avenant a pour objectif d'adapter les articles concernés par le montant de la subvention, le budget prévisionnel, la période couverte par la subvention ainsi que la date limite de remise du dossier de justificatifs comptables.	**Accepté** Sur proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Economie Numérique, Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'approuver l'arrêté modificatif relatif aux missions de base de Logisticity.brussels pour 2026.
Point 20 Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale abrogeant l'article 15/2 de l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations (1ère lecture).	**Accepté** Sur la proposition du Ministre de l'Emploi Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en première lecture, l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale abrogeant l'article 15/2 de l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations.
Point 21 Cabinet proposant : L.H. Corrigendum : adaptation des documents (arrêté et convention) portant sur la décision du Gouvernement du 9 juillet 2026 (point 102) concernant l'octroi d'une subvention de 140.000,00 EUR à l'ASBL FEDERATION BRUXELLOISE DES ORGANISMES D'INSERTION	**Accepté** Sur proposition du Ministre Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'adaptation des documents (arrêté et convention) portant sur la décision du Gouvernement du 9 juillet 2026 (point 102) concernant l'octroi d'une subvention de 140.000,00 EUR à l'ASBL FEDERATION BRUXELLOISE DES ORGANISMES D'INSERTION

SOCIOPROFESSIONNELLE ET D'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION pour sa mission d'Agence-conseil en économie sociale.	SOCIOPROFESSIONNELLE ET D'ECONOMIE SOCIALE D'INSERTION pour sa mission d'Agence-conseil en économie sociale.
Point 22 Cabinet proposant : L.H. Approbation de la présente liste d'arrêté ministériel concernant l'octroi de subvention conformément à la circulaire de prudence budgétaire.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition du Ministre de l'Emploi, approuve l'octroi des subventions à Brupartners et aux organisations syndicales et patronales dans le cadre de la Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand (PPDCNM) conformément à l'accord de coopération du 14 mars 2024.
Point 23 Cabinet proposant : L.H. Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'instauration d'un régime d'aides à l'emploi en matière d'inclusion professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap – 2ème lecture.	**Accepté** Sur la proposition du Ministre de l'Emploi Laurent Hublet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en deuxième lecture, l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'instauration d'un régime d'aides à l'emploi en matière d'inclusion professionnelle en faveur des personnes en situation de handicap.
Point 24 Cabinet proposant : A.H. Agence régionale pour la propreté - Prime de productivité 2026 – Allocation et affectation	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Audrey Henry, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé que le montant de la prime de productivité prévue à l'article 2.3 du protocole d'accord du 6 juillet 1990, reprise à l'article 16 du statut administratif et pécuniaire du personnel de l'Agence régionale pour la propreté, est fixé à titre provisionnel à 12.800.000 EUR. Ce montant sera réparti entre les agents selon les conditions et modalités décidées en comité de concertation de base.
Point 25 Cabinet proposant : A.H. Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « mettre en conformité dans une maison unifamiliale, la	**Accepté** Sur proposition du Secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué de refuser le permis d'urbanisme tendant à « *mettre en*

construction d'une annexe en fond de parcelle », rue Gaucheret à Schaerbeek.	*conformité dans une maison unifamiliale, la construction d'une annexe en fond de parcelle* », rue Gaucheret à Schaerbeek.
Point 26 Cabinet proposant : A.H. Recours introduit par la SRL RADISSON HOSPITALITY BELGIUM auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du fonctionnaire délégué refusant le permis d'urbanisme relatif au placement d'enseignes, rue du Fossé aux Loups à Bruxelles.	**Accepté** Sur proposition de la secrétaire d'État Audrey HENRY, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable et fondé le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du fonctionnaire délégué refusant le permis d'urbanisme relatif au « placement d'enseignes », rue du Fossé aux Loups à Bruxelles. Le permis d'urbanisme est accordé, à l'exception de l'enseigne S1 pour laquelle le permis est refusé.
Point 27 Cabinet proposant : A.H. Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et modifiant certains arrêtés connexes – Demande d'avis à la Commission régionale de développement	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme Audrey Henry, le Gouvernement soumet l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme et modifiant certains arrêtés connexes pour avis à la Commission régionale de développement, en vertu de l'article 7, alinéa 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire.
Point 28 Cabinet proposant : A.P. Entretien des espaces verts – Zone Centre – Parc de la Ligne 28 (2025G0242) - Approbation de l'attribution du marché public	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles de l'attribution du marché public pour l'entretien du parc de la Ligne 28.
Point 29 Cabinet proposant : A.P. Approbation de l'attribution du marché public 2024G0116 concernant les travaux de réaménagement du parc de la Rosée à Anderlecht ainsi que du	**Accepté** Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, sur proposition de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Environnement, du Climat, de la Rénovation urbaine, du Patrimoine et de l'Image de Bruxelles, d'attribuer le marché de travaux pour le réaménagement du parc de la Rosée.

projet d'emphytéose entre la Commune d'Anderlecht et Bruxelles Environnement.	
Point 30 Cabinet proposant : A.P. Entretien des espaces verts – Zone Nord – 8 lots (2025G0137) - Approbation de la passation du marché public	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'État Ans Persoons en charge de l'Environnement et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé la passation d'un marché pour l'entretien des espaces verts de la zone Nord pour un montant total estimé de 5.726.088,68 € hors TVA ou 6.928.567,28 €, 21 % TVAC.
Point 31 Cabinet proposant : A.P. Cours Constitutionnelle - Recours en annulation et demande de suspension des articles 35 et 36 de l'accord de coopération du 9 février 2026 « concernant le cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages », approuvé par l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 2026 « portant assentiment à l'accord de coopération du 9 février 2026 relatif au cadre de la responsabilité élargie des producteurs pour certains flux de déchets et pour les déchets sauvages et modifiant l'ordonnance du 12 décembre 1991 portant création de fonds budgétaires, recours introduits auprès de la Cour Constitutionnelle par l'asbl « Recupel » et autres – Désignation d'un avocat.	**Accepté** Sur proposition de la secrétaire d'État Ans Persoons, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de désigner un avocat chargé de défendre les intérêts de la Région de Bruxelles-Capitale dans l'affaire portant le numéro de rôle 8725.
Point 32 Cabinet proposant : A.L. Renouvellement du Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes- report du 07/10/2026	**Accepté** Sur proposition du ministre Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve la nouvelle désignation des membres du conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Point 33 Cabinet proposant : L.H.	**Accepté** Le Gouvernement bruxellois valide le plan Oxygen Brussels, plan d'exécution du volet PME de Brussels All.In. Face à la stagnation des créations d'entreprises

Oxygen Brussels – Plan PME bruxellois : adoption et lancement de l'exécution.- report du 23/09/2026- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026	et à la hausse des faillites observées ces dernières années, le plan rassemble 22 mesures autour de quatre priorités, mises en œuvre en trois vagues selon leur maturité. Les premiers chantiers, déjà suffisamment mûrs pour démarrer sans délai, portent notamment sur la porte d'entrée unique hub.info, la clarté du cadre fiscal, la localisation des entreprises et l'accès des PME à la commande publique. L'objectif est d'apporter rapidement des réponses visibles aux difficultés qui freinent l'activité, l'investissement et l'emploi à Bruxelles.
Point 34 Cabinet proposant : L.H. Commande d'une étude fiscale à l'IBSA sur les Zones d'accélération économique bruxelloises et sur la position concurrentielle de la Région de Bruxelles-Capitale.- report du 01/10/2026- report du 08/10/2026	**Accepté** Sur proposition des ministres Laurent Hublet, Dirk De Smedt et Ahmed Laaouej, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale confirme : · que l'IBSA réalisera une étude sur la position concurrentielle fiscale de la Région de Bruxelles-Capitale, y compris les communes, par rapport aux Régions flamande et wallonne · que Brussels Fiscalité et Bruxelles Pouvoirs locaux, en collaboration avec Brulocalis, réalisera une étude concernant la potentielle création d'une taxe immobilière uniforme sur les bâtiments à vocation économique, qui remplacerait les autres taxes, y compris les taxes communales. et charge le ministre Laurent Hublet d'élaborer, dans les meilleurs délais, de soumettre une proposition concrète relative à la prime ou à la réduction fiscale ZAEB pour les Bruxellois éloignés du marché du travail.
Point 35 Cabinet proposant : A.H. Société d'aménagement urbain (SAU) – Désignation des membres du Conseil d'administration.- report du 07/10/2026	**Accepté** Sur proposition de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de la Propreté publique et de l'Energie, le Gouvernement recommande à l'Assemblée générale la désignation des membres du Conseil d'administration de la Société d'Aménagement Urbain (SAU)
Point 36 Cabinet proposant : B.D. Dossier DAS2025-067 - Projet d'intégration du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) sur la plateforme SAP HR Régional - Marché	**Accepté** Le SIAMU sollicite l'accord du Gouvernement pour lancer, via le lot S5 « ERP SAP » de l'accord-cadre CSC2022.023 de Paradigm, le projet d'intégration de sa gestion de la paie sur la plateforme SAP HR régionale. Le montant estimé du

subséquent, fondé sur le « Lot S5 - ERP SAP » de l'accord-cadre de service avec plusieurs opérateurs économiques concernant des services d'Assistance Informatique pour les besoins du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise et sa Centrale d'achat , réf. CSC2022.023 - attribué par PARADIGM - auquel le SIAMU a recours suite à son adhésion – VALIDATION LANCEMENT	projet s'élève à 1.199.677,41 € HTVA (1.451.609,67 € TVAC) pour une durée de réalisation estimée à 19 mois. Ce projet revêt un caractère d'urgence. À partir du 1er janvier 2028, la mise en œuvre des déclarations mensuelles LTDS imposées par l'ONSS rendra techniquement impossible le maintien du système actuel de paie (Cumulus). L'absence de migration exposerait le SIAMU à des risques juridiques, financiers et opérationnels majeurs, pouvant affecter tant le paiement des rémunérations que les droits sociaux des agents. Cette urgence est renforcée par l'obsolescence avancée du système actuel. La Cour des comptes a déjà souligné les risques liés à son maintien, notamment l'absence de maîtrise de sa maintenance, la dépendance à un prestataire unique, l'existence de processus largement manuels ainsi que plusieurs dysfonctionnements techniques susceptibles d'affecter la continuité du calcul des salaires. La pré-étude réalisée en 2024-2025 a confirmé la faisabilité fonctionnelle et technique de l'intégration du SIAMU sur la plateforme SAP HR régionale. Cette solution permettra d'assurer la conformité aux exigences légales futures, d'automatiser le calcul des rémunérations et les déclarations obligatoires, de renforcer la fiabilité des traitements et de répondre aux observations formulées par la Cour des comptes. S'agissant des remarques de l'Inspection des Finances, l'analyse coûts-bénéfices réalisée par le SPRB montre que les coûts récurrents de la solution SAP demeurent proches de ceux du système actuel, avec un écart estimé à 33.492 € par an. La décision proposée au Gouvernement consiste dès lors à approuver le lancement du projet d'intégration du SIAMU sur la plateforme SAP HR régionale ainsi que la dépense correspondante.
Point 37 Cabinet proposant : B.D. Désignation de suppléants opérationnels dans le cadre de la sélection des mandats A5 et A5+ pour la SIAMU.	**Accepté** Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a désigné deux suppléants opérationnels pour la commission de sélection d'un Officier-chef de service (A5+) et d'un Officier-commandant en second (A5) du SIAMU, pour parer à toute éventuelle absence d'un des commandants de zone de secours.